

ACADEMIE DES ARTS DE LA VILLE DE BRUXELLES

PROJET D'ETABLISSEMENT **LE PROJET D'ETABLISSEMENT MET EN ŒUVRE LE PROJET** **EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES**

En tant que Pouvoir Organisateur (P.O.), la Ville de Bruxelles organise dans ses bâtiments scolaires un Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (E.S.A.H.R.) officiel, non obligatoire, reconnu et subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles (F.W.B.) prioritairement à toutes autres activités non obligatoires.

Axe éducatif

Le projet éducatif de l'Académie des Arts de la Ville de Bruxelles est fondé sur des principes de démocratie, de neutralité et de pluralisme. Il est accessible à toutes et à tous sans distinction de sexe, de race, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses et respecte la personnalité de chaque élève dans un esprit de tolérance. Il respecte les libertés et les droits fondamentaux de la citoyenneté. Il développe l'esprit critique et la liberté d'expression de chacun. Il reconnaît la pluralité des valeurs de l'humanisme dans l'expression artistique contemporaine, où tout préjugé sera absent.

Le projet éducatif de l'Académie des Arts de la Ville de Bruxelles a également un rôle social dans sa participation à l'apprentissage d'un comportement critique, mais positif, de manière à faciliter l'intégration de l'individu à la société. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative qui ont chacun un rôle important à jouer.

Il œuvre dans le but de permettre à chacun et à chacune de découvrir ses propres capacités et à les développer, de susciter sa curiosité, de surmonter ses faiblesses, d'élaborer des projets communs tout en permettant l'individualisation, de stimuler sa conscience sociale et ainsi prendre sa place dans la société.

Il insiste sur la vision personnelle respectueuse du point de vue d'autrui dans une attitude humaniste, sur la disponibilité à recevoir une information et à la critiquer, sur la stimulation de la sensibilité, l'adaptation souple, l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités. Il ouvre les portes vers la connaissance d'autres cultures.

L'enseignement à l'Académie des Arts de la Ville de Bruxelles participe à la formation d'individus maîtres de leur sort et conscients de leur identité en développant l'esprit d'ouverture sur l'avenir et en permettant l'épanouissement de l'être humain.

La complémentarité au continuum pédagogique de l'enseignement obligatoire sera une de ses priorités.

Axe pédagogique

Les objectifs généraux de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit constituent la formation complète qui va mener l'élève, à travers les divers niveaux préconisés, vers une autonomie artistique afin de permettre l'insertion d'un artiste responsable et libre dans un monde contemporain.

L'élève du domaine artistique ne peut être réduit à la simple insertion dans une société matérielle ou économique. Il doit au contraire être mis en relation avec les aspects sociaux et culturels de celle-ci.

Le projet de l'école s'articule autour des acquis, expériences et spécificités développés dans le cadre de son enseignement à travers ses quatre domaines que sont la Musique, la Danse, les Arts de la Parole et les Arts plastiques.

Afin de rendre son enseignement le plus dynamique possible, l'Académie des Arts de la Ville de Bruxelles a la volonté de mettre en valeur la forte personnalité des ateliers ou cours en développant une synergie entre les différents domaines par le biais de la communication et avec le soutien du Pouvoir organisateur.

Les principes pédagogiques tendent à répondre et à s'adapter aux exigences d'aujourd'hui, notamment grâce aux outils de communication et aux formations continuées.

Les élèves reçoivent une éducation qui leur permet de devenir des « citoyens du monde » guidés par des enseignants « humanistes » qui œuvrent en toute objectivité dans un esprit de tolérance, de respect du travail et des opinions d'autrui leur permettant ainsi de s'ouvrir aux « Arts du Monde ». Ils apprennent à développer leur esprit de critique et d'autocritique indispensables dans un monde en mouvement. L'envie d'apprendre et la curiosité naturelle doivent constituer la base de cette démarche éducative. Encadré par les enseignants, l'élève peut surmonter les obstacles rencontrés dans la pratique de son art et trouver des réponses à de nombreuses questions.

Malgré l'individualisation incontournable, de nombreuses démarches tendent vers des projets communs et la collaboration entre les différents domaines. La conscience sociale est ainsi stimulée.

De grands axes de réflexion sont mis en place pour situer la pédagogie en ce début de siècle dans l'incontournable confusion médiatique. Cette confusion qui induit la nécessité d'une analyse et d'une compréhension pourrait devenir un des premiers soucis pédagogiques en particulier dans le domaine artistique. Quelles sont les issues créatives dans une société technologique ? Quels sont les rapprochements possibles entre les arts et les sciences ? Une approche du rôle de l'art dans la société, sa vraie valeur : la médiation, la communication, la réflexion, ... et pas seulement la réduction à une valeur marchande. L'évolution rapide des technologies permet une approche différente de l'enseignement, une mondialisation dont les outils sont encore précaires.

L'enseignement secondaire artistique à horaire réduit s'est fixé pour objectifs : la promotion culturelle, la complémentarité avec l'enseignement de plein exercice, l'initiation artistique et la formation d'artistes autonomes. Seront privilégiés l'axe de la communication, indispensable dans un enseignement couvrant quatre domaines artistiques, et celui de la réflexion sur l'art public accessible à tous.

Sans négliger les bases artistiques et théoriques, indispensables dans toute école d'art, les grands axes développés par notre enseignement sont la réflexion autour d'un art à intégrer dans une société et la communication au service de cet art dans la société. Ces aspects sont au service de l'ensemble des domaines dont l'objectif est, lorsque la formation de base est assumée, de mener une réflexion approfondie sur l'art. Chaque jeune artiste peut ainsi travailler dans un « laboratoire de recherche » qui lui permet de se situer dans le contexte actuel et d'en évaluer au mieux les implications.

ACADÉMIE des ARTS de la VILLE de BRUXELLES

rue Claessens, 10 - 1020 Bruxelles - T : 02/422 03 30 - F : 02/422 03 38

Directeur : M. Jean-Michel TELLIER – Sous-Directeur : M. Philippe COLPAERT

sec.arts@brunette.brucity.be – www.acabxl.eu

Objectifs et actions de l'Académie des Arts :

- Permettre d'accéder aux techniques adaptées le plus possible aux méthodes actuelles et aux technologies modernes.
- Ouvrir aux connaissances universelles, à l'inspiration, à la sensibilité, à la beauté.
- S'ouvrir aux autres à la fois au sein de l'école et dans les écoles qui accueillent l'Académie dans un esprit de tolérance, de respect du travail des autres tout en ayant ses propres opinions.
- S'intégrer à la vie sociale de la ville en se produisant dans des lieux bruxellois lors d'expositions, de concerts et spectacles.
- Donner l'envie de s'appropriier les savoirs et d'acquérir des compétences par l'apprentissage individuel et collectif. Motiver, responsabiliser, faire participer professeurs et élèves à l'aide de projets de classes.
- Eduquer à la citoyenneté, à l'autonomie en inculquant le sens des responsabilités et en développant la créativité et la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but.
- Déceler les difficultés et apporter les solutions nécessaires afin de favoriser la réussite.

Les moyens :

- Des enseignants bien formés qui constituent des équipes notamment par lieu géographique et qui prennent en compte l'éclatement des classes au sein de la ville.
- Des évaluations basées sur la pratique de l'auto-évaluation, de l'évaluation formative, sommative et certificative, en concordance avec les critères d'évaluations clairement définis.
- Des infrastructures en partage avec d'autres institutions de la Ville de Bruxelles répartis sur l'ensemble du territoire de Bruxelles-Ville pour permettre un enseignement de proximité.
- Du matériel renouvelé régulièrement.
- Une recherche permanente de salles adaptées aux moyens et aux pratiques artistiques dispensées au sein de l'Académie de Arts.
- Un Règlement d'Ordre intérieur qui permet l'adhésion de toutes et tous aux valeurs de son enseignement.

Les projets :

Les différents projets élaborés visent à développer l'interdisciplinarité. L'école favorise donc la collaboration entre disciplines au sein d'un même domaine ou d'un domaine à l'autre et, cela, à l'intérieur de l'académie ou dans les écoles qui l'accueillent. Il est proposé des cursus pouvant aboutir à l'interdisciplinarité ainsi que la finalisation de projets en collaboration avec des institutions culturelles (musées, bibliothèques, Centres Culturels ou Théâtres). Tous les membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents) de l'Académie de Arts adhèrent à ce projet et s'engagent à le respecter dans les limites des prescrits légaux.